



BEACONSFIELD

AVIS PUBLIC

PUBLIC NOTICE

ENTRÉE EN VIGUEUR

COMING INTO FORCE

RÈGLEMENT BEAC-180

BY-LAW BEAC-180

AVIS PUBLIC est donné que le règlement suivant :

PUBLIC NOTICE is given that the following by-law:

BEAC-180 Règlement autorisant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 500 000 \$ pour des travaux de remplacement des unités mécaniques au bâtiment des travaux publics et du garage municipal

BEAC-180 By-law to authorize capital expenditures and a loan of \$2,500,000 for the replacement of mechanical units at the Public Works building and the Municipal garage

a été approuvé :

was approved:

- par le Conseil à la séance ordinaire du 23 mars 2026;
- par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 20 mai 2026.

- by Council at the regular meeting held on March 23, 2026;
- by the "Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation" on May 20, 2026.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de bureau ou sur demande par courriel au greffe-registry@beaconsfield.ca. La version (projet) adoptée peut être consultée sur la page [des règlements à l'étude](#).

This by-law is now deposited at the City Clerk's office and is available for consultation by any interested party during regular office hours or upon request by email at greffe-registry@beaconsfield.ca. The adopted (draft) version can be consulted on the [by-laws under consideration](#) page.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

This by-law shall enter into force upon publication.

Donné à Beaconsfield, le 27 mai 2026.

Given at Beaconsfield, on May 27, 2026.

M^e Dominique Quirk
Greffière adjointe / Assistant City Clerk